



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/079

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur GOMES Paulo**, domicilié **rue Del Bore 2 à 6230 Buzet**.

Le terrain concerné est situé **rue Del Bore 2 à 6230 Buzet** et est cadastré **Buzet (3) section B n° 266W2**.

Le projet consiste en la **construction d'un car-port**.

Le projet se situe dans le **Lotissement 'IMMOBAIX' – Lot 1** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- Zonage et expression architecturale : le recul du car-port par rapport à l'alignement est supérieur à 4m ;
- Zonage et expression architecturale : l'annexe est implantée latéralement au volume principal et disjointe de 1,30m du volume principal et non unique ;
- Pente : mise en œuvre d'une toiture plate ;
- Matériaux d'élévation : mise en œuvre de l'aluminium laqué de teinte grise ;
- Plan : mise en œuvre du car-port hors de la zone constructible.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **25 novembre 2024** au **9 décembre 2024** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 20/11/2024**

A Pont-à-Celles, le 18 novembre 2024

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER